

**PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE LAUBERT**

**MISE EN CONFORMITÉ DES CAPTAGES PUBLICS D'ALIMENTATION EN EAU**  
**POTABLE DE CHAPEL, FONTBONNE, GOURGONS ET**  
**RÉSERVOIR DE GOURGONS**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT 2019-154 - 004 du 3. juin... 2019, le projet de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de Chapel, Fontbonne, Gourgons et réservoir de Gourgons, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de Laubert, sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité des captages de Chapel, Fontbonne, Gourgons et réservoir de Gourgons, et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Laubert, du lundi 24 juin 2019 au mardi 23 juillet 2019 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Laubert.

M. Jacques SIRVENS, chef de bureau en préfecture, en retraite, délégué du défenseur des droits, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairie de Laubert :

- le lundi 24 juin 2019 de 9 h à 12 h,
- le lundi 8 juillet 2019 de 14 h à 17 h,
- le mardi 23 juillet 2019 de 9 h à 12 h,

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de Laubert aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
  - soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie ,
  - soit adressées, par écrit, à la mairie de Laubert- à l'attention de M. Jacques SIRVENS, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité de captages publics et du réservoir d'alimentation en eau potable de la commune de Laubert »,
  - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie ;

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Laubert ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général,

  
Thierry OLIVIER